

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécheresse, canicule et vent : mesures préventives contre les départs de feu

Nancy, le 17/06/2022

La vigilance « sécheresse » en vigueur en Meurthe-et-Moselle depuis plusieurs jours et le classement par Météo France du département en vigilance météorologique jaune canicule à compter de ce jour, puis en vigilance orange à compter de demain 12h00, impliquent la prise de mesures de prévention de départs de feu. De plus, l'annonce de rafales de vent (40 à 60 km/h) de secteur sud/sud-ouest sur cette même période, accentue fortement le risque d'incendie.

C'est pourquoi, Arnaud COCHET, préfet de Meurthe-et-Moselle a pris, par arrêté préfectoral, des mesures préventives contre les départs de feu. Ces mesures seront en vigueur du samedi 18 juin 2022 à 00h00 au lundi 20 juin 2022 à 8h00 :

- interdiction d'usage d'artifices et de tir de feux d'artifices n'ayant pas fait l'objet de déclaration préalable en préfecture ;
- interdiction des feux du type « bûchers et feux de la Saint-Jean » et lâchers de lanternes volantes équipées de flamme ;
- interdiction des feux festifs en milieu naturel du type feux de camp, barbecue de plein-air.

Par ailleurs, il est fortement recommandé de reporter les travaux, notamment agricoles, susceptibles de provoquer des départs de feu.

Enfin, le préfet rappelle que le brûlage des végétaux et des déchets verts est interdit sur l'ensemble du département.

La plus grande vigilance est demandée à chacun afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Contacts presse:

Jean-François Tritz: 03.83.34.26.09 / 06.13.56.09.28 Sébastien Marc: 03.83.34.26.17 / 06.48.03.45.90

Retrouvez-nous









